



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE 6 MARS 2018 À 19H30 À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5 RUE GALE, ORMSTOWN.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;**

Présents :

Jacques Guilbault  
Michelle Greig  
Thomas Vandor  
Chantale Laroche

Absent :

Ken Dolphin  
Stephen Ovans

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le directeur général, Philip Toone étant présent, la séance débute à 19h30.

**18-03-087 Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets pour un montant de 575 800 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018;
4. Soumission pour l'émission de billets
5. Crédit de taxes nouvelles constructions
6. Levée de l'assemblée

**18-03-088 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 575 800 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Ormstown souhaite emprunter par billets un montant de 575 800 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018;

<b>Règlements d'emprunt no.</b>	<b>Pour un montant de</b>
110.1-2017	575 800 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 110.1-2017, la Municipalité d'Ormstown souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit;

1. Les billets seront datés du 13 mars 2018;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le directeur général;

4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	20 500 \$
2020	21 100 \$
2021	21 900 \$
2022	22 700 \$
2023	23 400 \$ (à payer en 2023)
2023	466 200 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 110.1-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**18-03-089 Soumissions pour l'émission de billets pour 575 800 \$ (règ. d'emprunt 110.1-2017 Vallée des Outardes)**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2018, au montant de 575 800 \$ ;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée en titre, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

**1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

<b>20 500 \$</b>	<b>2.00 %</b>	<b>2019</b>
<b>21 100 \$</b>	<b>2.25 %</b>	<b>2020</b>
<b>21 900 \$</b>	<b>2.50 %</b>	<b>2021</b>
<b>22 700 \$</b>	<b>2.75 %</b>	<b>2022</b>
<b>489 600 \$</b>	<b>3.00 %</b>	<b>2023</b>

Prix : 98,655

coût réel : 3,27442 %

**2- CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SAINT-LAURENT**

20 500 \$	3.76%	2019
21 100 \$	3.76 %	2020
21 900 \$	3.76 %	2021
22 700 \$	3.76 %	2022
489 600 \$	3.76 %	2023

Prix : 100,00000

coût réel : 3,76 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Thomas Vandor

Il est résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que la Municipalité d'Ormstown accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC., pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2018 au montant de 575 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 110.1-2017. Ces billets sont émis au prix de 98 655 \$ pour chaque 100\$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans**;
- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

### **18-03-090   Crédit de taxes pour nouvelles constructions**

Considérant que le règlement no. 71-2012, autorisant des crédits de taxes aux nouvelles constructions, était en vigueur jusqu'à ce qu'il soit abrogé par le règlement 71.2-2015, dont la date d'entrée en vigueur est le 29 septembre 2015;

Considérant que bien que le programme soit terminé depuis le 29 septembre 2015, la résolution 16-07-266 avait autorisé certains propriétaires à bénéficier de ce crédit ;

Considérant que le crédit applicable sur les taxes foncières termine sa troisième année, soit l'an 2018, mettant fin au programme de revitalisation.

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser les crédits de taxes suivants :

MATRICULE	ADRESSE	MONTANTS
6597-78-7254	1222, rue Du Marais	503.47 \$
6598-70-2930	1207, rue De La Vallée	381.38 \$
6597-89-3794	1225, rue De La Vallée	374.18 \$
6597-89-3794	1225A, rue De La Vallée	210.27 \$
6597-89-4787	1227, rue De La Vallée	285.76 \$
6597-89-4787	1227A, rue De La Vallée	194.81 \$
6597-89-7765	1233, rue De La Vallée	273.39 \$
6597-89-8758	1235, rue De La Vallée	273.39 \$
6597-88-0579	1601, rue De La Volière	158.14 \$
6597-75-0182	1290, 4e Avenue	139.00 \$
	Total	2 793.79 \$

### **18-03-091   Levée de la séance**

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement de lever la séance à 19h40.

\_\_\_\_\_  
Jacques Lapierre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Philip Toone,  
Directeur général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Philip Toone, directeur général, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Philip Toone,  
Directeur général